A
N
Nv
Ac
UA
UX
UA2
UB
UA1
UE
IAU
UE1
UBb
1AUX
Np
UXs
OAP
70
110
100
5
4
LEGENDE
1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS
Limite de zone
N Désignation de zone
Nj Désignation de secteur de zone
2. EMPLACEMENTS RESERVES
Emplacement réservé
A1 Numéro d'emplacement réservé
8 Largeur de l'emplacement réservé
3. AUTRES INDICATIONS
Limites communales
Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L 113-1 du CU.
Périmètre de captage d'eau potable soumis aux règles de l'arrêté préfectoral du 6 mars 1987.
Zone d'expansion potentielle des crues de l'Ill, se référer aux documents annexés au règlement.
Espace planté à conserver ou à créer au titre de l'article L 151-23 du CU.
zone de vigilance pour la qualité des sols
5 Marge de recul des constructions à respecter
O.A.P. Périmètre ou secteur faisant l'objet d'une O.A.P.
REPUBLIQUE
FRANCAISE
Plan Local d'Urbanisme de
Muttersholtz
ici, l'avenir prend racine naturellement
1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
4a. Règlement écrit
4b. Règlement graphique 4b 01 de MUTTERSHOLTZ au 1/2000
5. Annexes du PLU
Le Maire
Patrick BARBIER
MODIFICATION SIMPLIFIEE
N°1 DU PLU
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 04 juillet 2023.
A Muttersholtz,
le 04 juillet 2023
Le Maire,
Patrick BARBIER
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage :
atip
Maîtrise d'Oeuvre :
Atelier inSitu